

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-46

CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE FINHAN ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Finhan sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **766 429 €HT** et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 – Réfection de la toiture d'un bâtiment - 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
2 – Réfection de la toiture d'un bâtiment – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
3 – Ravalement des façades de la future mairie – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
4 – Ravalement des façades de la future mairie – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
5 – Restructuration intérieure d'un bâtiment communal – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
6 – Restructuration intérieure d'un bâtiment communal – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
7 – Aménagement des locaux annexes (archives, office) – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
8 – Aménagement des locaux annexes (archives, office) – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
9 – Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
10 – Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
11 – Mise aux normes handicapés des sanitaires et accès de la mairie – 1 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
12 – Mise aux normes handicapés des sanitaires et accès de la mairie – 2 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
13 – Installation d'un ascenseur à la mairie – 1 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
14 – Installation d'un ascenseur à la mairie – 2 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
15 – Création du bureau du maire – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
16 – Création du bureau du maire – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
17 – Grosses réparations aux anciens abattoirs – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
18 – Grosses réparations aux anciens abattoirs – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
19 – Aménagement du secrétariat de mairie 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
20 – Aménagement du secrétariat de mairie 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
21 – Création d'un espace accueil de la mairie - 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
22 – Création d'un espace accueil de la mairie - 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
23 – Aménagement de la salle du Conseil Municipal - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
24 – Aménagement de la salle du Conseil Municipal - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
25 – Aménagement d'une salle de réunions (r. de chaussée) - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
26 – Aménagement d'une salle de réunions (r. de chaussée) - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
27 – Création d'une salle de réunions à l'étage - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
28 – Création d'une salle de réunions à l'étage - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
29 – Création d'une salle associative aux abattoirs - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
30 – Création d'une salle associative aux abattoirs - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
31 – Aménagement de la salle des mariages - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
32 – Aménagement de la salle des mariages - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
<u>Urbanisme - Environnement</u>			
33 – Aménagement des abords de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
34 – Aménagement du parking au foyer rural	19 000 €	18%	3 420 €
35 – Création du parvis du foyer rural	19 000 €	18%	3 420 €
36 – Création d'un collecteur pluvial au foyer rural	19 000 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
37– Embellissement du village (murets, éclairage...)	19 000 €	18%	3 420 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
38– Agrandissement du groupe scolaire	75 384 €	50%	37 692 €
39– Réaménagement de 2 classes et du préau	104 550 €	50%	52 275 €
40– Mise aux normes de sécurité du 1er étage groupe scolaire - 1Tr	15 250 €	50%	7 625 €
41– Mise aux normes de sécurité du 1er étage groupe scolaire - 2Tr	15 250 €	50%	7 625 €
42– Réfection des façades de l'école 1 et 2 Tr	17 000 €	50%	8 500 €
SUBVENTION GLOBALISEE			227 837 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	966 429,00 €
Dépense subventionnable H.T.	861 434,00 €
Subvention globalisée	227 837,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	23,57%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **75 945 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **75 946 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **75 946 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement à conclure avec la commune de Finhan,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur le budget départemental conformément au détail ci-après :

Opération	Article	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 22	204 1437	74	62 820 €
N° 23 à 32	204 1436	74	34 200 €
N° 33 à 37	204 1434	74	17 100 €
N° 38	204147	21	37 692 €
N° 39	204146	21	52 275 €
N° 40 à 42	204145	21	23 750 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-46

**CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE FINHAN
ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement pour la réalisation d'un programme estimé à 766 429 €HT à conclure avec la commune de Finhan ;
- Accorde à la commune de Finhan une subvention globalisée de 227 837 €payable en trois annuités (la première de 75 945 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 75 946 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 75 946 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement du programme des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
------------------------------	---------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 – Réfection de la toiture d'un bâtiment - 1Tr	15 500 €	18%	2 790 €
2 – Réfection de la toiture d'un bâtiment – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
3 – Ravalement des façades de la future mairie – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
4 – Ravalement des façades de la future mairie – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
5 – Restructuration intérieure d'un bâtiment communal – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
6 – Restructuration intérieure d'un bâtiment communal – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
7 – Aménagement des locaux annexes (archives, office) – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
8 – Aménagement des locaux annexes (archives, office) – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
9 – Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
10 – Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
11 – Mise aux normes handicapés des sanitaires et accès de la mairie – 1 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
12 – Mise aux normes handicapés des sanitaires et accès de la mairie – 2 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
13 – Installation d'un ascenseur à la mairie – 1 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
14 – Installation d'un ascenseur à la mairie – 2 Tr	17 500 €	18%	3 150 €
15 – Création du bureau du maire – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
16 – Création du bureau du maire – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
17 – Grosses réparations aux anciens abattoirs – 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
18 – Grosses réparations aux anciens abattoirs – 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
19 – Aménagement du secrétariat de mairie 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
20 – Aménagement du secrétariat de mairie 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
21 – Création d'un espace accueil de la mairie - 1 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
22 – Création d'un espace accueil de la mairie - 2 Tr	15 500 €	18%	2 790 €
23 – Aménagement de la salle du Conseil Municipal - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
24 – Aménagement de la salle du Conseil Municipal - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
25 – Aménagement d'une salle de réunions (r. de chaussée) - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
26 – Aménagement d'une salle de réunions (r. de chaussée) - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
27 – Création d'une salle de réunions à l'étage - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
28 – Création d'une salle de réunions à l'étage - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
29 – Création d'une salle associative aux abattoirs - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
30 – Création d'une salle associative aux abattoirs - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
31 – Aménagement de la salle des mariages - 1 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
32 – Aménagement de la salle des mariages - 2 Tr	19 000 €	18%	3 420 €
<u>Urbanisme - Environnement</u>			
33 – Aménagement des abords de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
34 – Aménagement du parking au foyer rural	19 000 €	18%	3 420 €
35 – Création du parvis du foyer rural	19 000 €	18%	3 420 €
36 – Création d'un collecteur pluvial au foyer rural	19 000 €	18%	3 420 €
37 – Embellissement du village (murets, éclairage...)	19 000 €	18%	3 420 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
38 – Agrandissement du groupe scolaire	75 384 €	50%	37 692 €
39 – Réaménagement de 2 classes et du préau	104 550 €	50%	52 275 €
40 – Mise aux normes de sécurité du 1er étage groupe scolaire - 1Tr	15 250 €	50%	7 625 €
41 – Mise aux normes de sécurité du 1er étage groupe scolaire - 2Tr	15 250 €	50%	7 625 €
42 – Réfection des façades de l'école 1 et 2 Tr	17 000 €	50%	8 500 €
SUBVENTION GLOBALISEE			227 837 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Article	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 22	204 1437	74	62 820 €
N° 23 à 32	204 1436	74	34 200 €
N° 33 à 37	204 1434	74	17 100 €
N° 38	204147	21	37 692 €

Opération	Article	Sous Fonction	Montant
N° 39	204146	21	52 275 €
N° 40 à 42	204145	21	23 750 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,